

Pays : Cameroun

Contexte:

Nom officiel: Comité National de Facilitation des Échanges (CONAFE)

Année d'établissement: Décret n°2016/0381/PM du 1er mars 2016 portant la création, organisation et fonctionnement du Comité National de Facilitation des Échanges.

Motivation de sa création:

Les goulots d'étranglements dans les contrôles et inspections des navires en escale dans les ports camerounais créant de longs délais et des surcoûts d'escale pour les armateurs ;

La complexité et les goulots d'étranglements dans les procédures d'importation, d'exportation et de transit rallongeant les délais de passage portuaire et augmentant les coûts des opérations ;

La ratification par le Cameroun d'importants textes liés à la facilitation du commerce et des transports, notamment : l'Accord sur la Facilitation des Échanges (OMC), la Convention de Kyoto révisée (Organisation Mondiale des Douanes) et la Convention FAL (Organisation Maritime Internationale) ;

Les évolutions du secteur maritime et portuaire du Cameroun marquées par la construction du Port en eau profonde de Kribi.

D'autres structures officielles en charge du suivi auprès de l'OMC et des FE: Oui, mais la plupart de ces structures sont en même temps membres du Comité National de Facilitation des Échanges. Il s'agit :

Ministère du Commerce,

Ministère des Relations Extérieures,

Mission Permanente du Cameroun à Genève,

Direction Générale des Douanes,

Conseil National des Chargeurs du Cameroun et

Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur.

Anciens groupes de travail et/ou comités préexistants: Oui, le Comité National de Facilitation des Échanges remplace le Comité National de Facilitation du Trafic Maritime International (Comité FAL) antérieurement créé et régi par les textes suivants :

Décret N°97/715/PM du 29 décembre 1997 portant création du Comité National de Facilitation du Trafic Maritime International ;

Décret N° 2009/1719/PM du 1er Septembre 2009 portant réorganisation du Comité National de Facilitation du Trafic Maritime International.

Etat actuel du groupe de travail (fonctionnement, phase pilote, non fonctionnement, etc):

Phase opérationnelle, mais débutante

Cadre Institutionnel:

Degré d'institutionnalisation: Le Comité National a été créé par un Décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Type d'organisation (groupe ad hoc, entité/organisation légale, etc): Le Comité National de Facilitation des Echanges est un organe permanent, doté d'une existence juridique et institutionnelle propre.

Organisme de coordination: Le Comité est placé auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et présidé par le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre.

Portée / Mandat: Le Mandat du Comité national couvre toute activité liée à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises. Il couvre aussi les transports internationaux des marchandises par tous les modes de transport (maritime, aérien, routier, ferroviaire). C'est un organe consultatif qui émet de simples recommandations et propositions.

En outre, le Comité a pris des mesures pour faciliter le commerce électronique transfrontalier: recommandation sur le commerce sans papier et le paiement électronique.

Termes de référence: Oui, le mandat du Comité est clairement défini par son décret organique.

Structure de travail du groupe: Le Comité National est structuré comme suit :

Un Comité d'Orientation Stratégique, instance stratégique et décisionnelle ayant à sa tête un Président et deux Vice-présidents,

Un Secrétariat Technique dirigé par un Coordonnateur, chargé du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du Comité et des recommandations du Conseil d'Orientation Stratégique,

Un Secrétariat Permanent dirigé par un Secrétaire Permanent, véritable Cheville ouvrière du Comité, instance opérationnelle chargée de la coordination des activités du Comité au quotidien, Trois Commissions spécialisées ayant chacune à sa tête un Président et un Vice-président, qui siègent au quotidien et de manière permanente pour examiner à la base les questions résultant des actions du programme,

Des Sous-commissions et des Groupes de travail qui travaillent suivant les mandats que leur confient les commissions.

Secrétariat technique permanent: Oui.

Le Conseil national des chargeurs camerounais abrite le secrétariat permanent.

Il est financé par les ressources nationales.

Huit personnes composent le secrétariat permanent.

Financement:

Budget: Oui, un budget est voté chaque année pour le fonctionnement du Comité.

Sources de financement: Les ressources du Comité proviennent des contributions des organismes suivants :

Conseil National des Chargeurs du Cameroun
Organismes portuaires autonomes
Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur
Secteur privé
Partenaires du développement

Presentations/dépenses couvert par ce budget: Les principaux postes de dépenses sont :
Les frais d'acquisition des équipements et matériels (ordinateurs, photocopieuse, mobilier de bureau, matériel bureautique, consommables informatiques...),
Les frais d'organisation des réunions et séminaires (documents de travail, cocktails et rafraichissements, hébergement, transport et perdîmes des membres),
Les frais de mission pour le suivi de certaines activités,
Les allocations mensuelles de l'Equipe opérationnelle du Secrétariat Permanent

Objectifs / Evaluation:

Objectifs: Les objectifs du Comité sont de promouvoir la facilitation des échanges commerciaux et des transports internationaux afin de réduire les délais et les coûts des opérations et d'assurer l'efficacité du commerce international.

Plan de travail: Oui, tous les trimestres

Contrôle et évaluation: On estime que la NTFC remplit à 98% son rôle de surveillance et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

Outils de suivi: plan de suivi avec indicateurs, plan d'action et feuille de route sur la facilitation des échanges.

Outils d'évaluation: réunions internes.

Familier avec l'indicateur de la Banque mondiale Faire des transactions commerciales transfrontalières.

Familier avec les outils suivants dans une certaine mesure: Statistiques de la CNUCED (profils pays et profils maritimes), Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation des échanges et la mise en œuvre du commerce sans papier, Monde Les banques font des transactions transfrontalières, Indice de performance logistique (LPI) de la Banque mondiale, Indicateurs de l'OCDE pour la facilitation des échanges

Format du rapport et autorité de surveillance: Les rapports d'activité sont présentés tous les trimestres au cours des réunions des Commissions et du Secrétariat Technique, puis chaque semestre au cours de la réunion du Comité d'Orientation stratégique.

Membres / Composition:

Organismes publics ou parapublics: Les Services du Premier Ministre; le Ministère chargé des

RÉPERTOIRE DE L'ONU DES COMITÉS NATIONAUX DE FACILITATION DES ÉCHANGES

Dernière mise à jour : 26.11.2019 00:00:00

transports ; le Ministère chargé des finances ; le Ministère chargé de l'économie ; le Ministère chargé de l'industrie; le Ministère chargé de l'agriculture ; le Ministère chargé de la santé publique ; le Ministère chargé de l'élevage, des pêches et des industries animales ; le Ministère chargé de la défense ; le Ministère chargé des forêts ; le Ministère chargé de l'environnement ; le Ministère chargé des travaux publics ; la Délégation Générale à la Sûreté Nationale ; la Direction Générale des Douanes; l'Autorité Portuaire Nationale; chaque Organisme Portuaire Autonome ; le Conseil National des Chargeurs du Cameroun; les Aéroports du Cameroun ; la Cameroon Civil Aviation Authority ; l'Agence des Normes et de la Qualité.

Associations ou entités privées: Le Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur ; la Société Générale de Surveillance ; la société de transport ferroviaire ; la Chambre d'Agriculture, des Forêts et de la Pêche ; la Chambre de Commerce, de l'industrie, des Mines et de l'Artisanat ; les Organisations patronales (GICAM ; MECAM; ECAM) ; le Syndicat des Industriels du Cameroun ; le Groupement des Exportateurs du Cameroun ; le Groupement des Importateurs du Cameroun ; chaque Syndicat des Commissionnaires Agréés en Douane ; le Groupement Professionnel des Acconiers du Cameroun ; l'Union des Consignataires et Armateurs du Cameroun ; l'Association des Sociétés d'Assurance ; l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun ; l'Association Bananière du Cameroun ; trois représentants des syndicats des transporteurs routiers désignés par leurs pairs - l'organisme en charge de la gestion du fret terrestre.

Niveau hiérarchique des participants: Senior-50%, Moyen-30%, Junior-20%

Participation:

Fréquence des réunions: Oui, selon le niveau / type de réunion: mensuel, trimestriel, deux fois par an

Format des réunions: Oui : Commissions spécialisées, sous-commissions, groupe de travail ad hoc, et groupe par correspondance.

Genre:

Pourcentage de femmes dans le comité: 30%

Le Comité a décidé de l'intégration de la dimension de genre en FE dans le passé: Oui

Si oui, explique brièvement (exemple: recommandations sur le genre, procédures commerciales spéciales pour les femmes, etc.): Présider l'une des commissions spécialisées techniques.

Promotion / Communication:

Canaux de communication entre les groupes d'intérêt informés des réunions: Email, Lettres administratives, Des réunions, Téléphone

Interagit avec d'autres groupes de travail ou comités s'occupant de thèmes similaires: Le Comité est généralement invité aux réunions des autres comités ou organes s'occupant des thèmes similaires. De même, dans les réunions du Comité, les représentants de ces autres organes sont invités afin d'harmoniser les positions sur les questions d'intérêt commun.

Réunions d'information dédiées spécialement aux acteurs publics et aux intéressés:

Publication d'articles dans la presse, Des réunions, Télévision et radio (interviews, participation à des talk-shows, etc.), courriels

Avantages:

Impact: Un impact positif. Pour les acteurs du commerce extérieur, c'est la principale tribune où ils peuvent librement et efficacement exprimer leurs préoccupations. C'est aussi l'organe qui contribue à lever efficacement les goulots d'étranglements dans les procédures du commerce extérieur.

Avantages pour la réactivité du pays au processus de négociation de l'OMC: Le Comité inscrit dans son plan d'action des thèmes soumis au processus de négociation à l'OMC et fait des propositions à ce sujet aux pouvoirs publics.

Certains membres du Comité font régulièrement partie des délégations nationales prenant part aux négociations à l'OMC.

Résultats opérationnels concrets: Négociation d'accords commerciaux ou d'accords de facilitation des échanges, Mise en œuvre de mesures concrètes de facilitation des échanges, Améliorer la transparence / le dialogue, Élaboré un plan de mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, Amélioration de la coordination, Ratification / notifications de l'Accord sur la facilitation des échanges envoyées à l'OMC, Améliorer l'environnement commercial des commerçants, Réduction du temps et / ou amélioration des procédures à la frontière, Sensibiliser sur l'importance de la facilitation des échanges, Intégration de la facilitation des échanges dans les autres politiques nationales

Leçons apprises:

Facteurs clés de succès: On pense que dans une mesure de 95%, la NTFC est durable dans le temps. Les facteurs cruciaux pour la durabilité de la NTFC sont les suivants: Régularité des réunions / communications avec les membres de la NTFC, Engagement des membres, Assistance financière / ressources adéquates, Capacité? bâtiment, Engagement politique / soutien de haut niveau

Les obstacles principaux: Maintenir l'engagement / la motivation des participants / l'absentéisme, Représentation incorrecte des membres / remplacement fréquent des membres, Résistance au changement

Leçons principales tirées de votre expérience: Le Comité est un outil important pour l'efficacité du commerce extérieur à travers le dialogue et la coordination des actions entre les principaux

acteurs.

Plans à l'avenir:

Plans de développement: Élaborer un plan d'action stratégique triennal pertinent;

Améliorer la communication autour des actions du Comité (site Web, lettre d'information, diverses brochures);

Renforcer le suivi des recommandations du Comité pour assurer leur mise en œuvre effective;

Renforcer les capacités du Comité;

En outre, l'intégration régionale a été envisagée dans une certaine mesure dans le cadre des travaux du NTFC et est en contact avec d'autres comités nationaux de facilitation des échanges dans la région.

Informations de contact:

Information de contact: M. Yves Christian Edoa Effa

Coordonnateur du Secrétariat Technique

Tel. +237 677 005 735

Email : edoaeffa.2011@gmail.com

M. Joseph Nguene Nteppe

Secrétaire Permanent

Tel. +237 677 300 221

Email : njnguene@yahoo.fr